



Tous citoyens de l'eau !



Enquête publique sur la gestion de l'eau en Wallonie

Les résultats

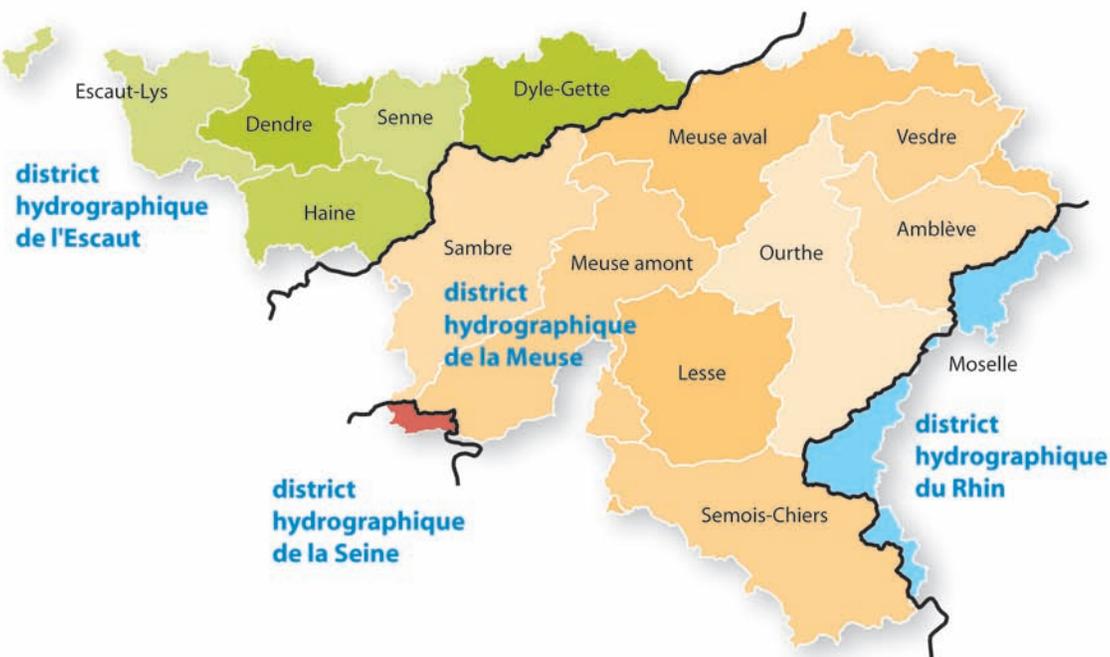


Atteindre le bon état des eaux en 2015 : tout un processus !

Le 22 décembre 2000, le Parlement européen adoptait une importante directive – la « Directive-cadre sur l'Eau » – qui impose aux Etats-membres d'atteindre le « bon état » des eaux pour 2015. Par « bon état des eaux », il s'agit non seulement de la **protection** des eaux de surface et souterraines (lorsque celles-ci sont déjà de bonne qualité), mais aussi de la **restauration** de la qualité des eaux n'atteignant pas le bon état. Il est impératif également d'éviter toutes nouvelles dégradations. La directive prévoit bien la possibilité de quelques dérogations ou reports d'échéances, mais celles-ci sont provisoires et ne seront accordées qu'au cas par cas. La directive entend également **coordonner** les exigences des anciennes directives (nitrates, épuration, etc.) dans une approche globale intégrée, prenant en compte tout le cycle de l'eau. Enfin, la directive prévoit désormais d'aborder la gestion de l'eau **par bassins et sous-bassins hydrographiques**.

Vu qu'en Belgique, ce sont les régions qui sont compétentes en matière d'environnement, c'est la Région wallonne qui doit mettre tout en œuvre pour que l'ensemble de ses eaux (eaux de surface et eaux souterraines) atteigne le « bon état ».

Pour arriver à cet objectif, l'Europe prévoit tout un panel d'étapes assorties d'échéances : la transcription de la directive dans le droit (régional wallon), la réalisation d'états des lieux des ressources en eau par sous-bassins, à partir desquels il s'agit de tirer les principales problématiques liées à l'eau (comme par exemple la protection des nappes phréatiques).





Consultation du public

Ce catalogue de problématiques a été soumis, en Région wallonne, à une enquête publique de six mois qui s'est déroulée du 1er janvier au 30 juin 2006. Cette enquête avait pour but de vérifier auprès du grand public, et des acteurs de l'eau en particulier, que les enjeux étaient correctement décrits et définis, et d'éventuellement en proposer d'autres.

Concrètement, il était possible de participer à cette enquête publique de deux manières :

- via un **questionnaire** (on parle alors de réponses au questionnaire),
- via des **propositions d'amendements** par rapport aux documents soumis à consultation.

Outre les documents à amender, diverses publications aidant le lecteur à décoder les termes techniques utilisés étaient à disposition du public, de même qu'un questionnaire interactif. Ces publications étaient téléchargeables sur le site web <http://eau.wallonie.be> et auprès de certains acteurs-relais – dont les communes et les Contrats de Rivière (des structures de concertation et de sensibilisation au niveau des cours d'eau).

→ **À noter** : le territoire wallon étant partagé en quatre bassins hydrographiques (la Meuse, l'Escaut, le Rhin et la Seine), il y avait quatre documents différents à amender. Les documents à amender « Meuse » et « Rhin » étaient également disponibles en Allemand, de même que les autres publications et le site web.

Ces documents étaient structurés en six parties :

1. le **calendrier** et le **programme de travail** (pour l'établissement des plans de gestion)
2. les **pollutions** (par les ménages, l'industrie, l'agriculture et les pesticides, etc.)
3. les **fonctions** écologiques et récréatives (baignade, sport nautique pêche, etc.) des cours d'eau
4. les **eaux souterraines** (aspects qualitatif et quantitatif)
5. les « **débits** » (les causes et les conséquences du régime hydrique des cours d'eau : inondations, sécheresse, barrages hydroélectriques, etc.)
6. la **bonne gouvernance** (questions relatives aux recherches à mener, à la sensibilisation du public et à la tarification de l'eau)

Dans les mois qui suivent, la Région wallonne, sur base des résultats de l'enquête, devra soumettre **des projets de Plans de gestion** qui auront pour principal objectif de proposer des mesures concrètes d'amélioration de la qualité des ressources en eau.

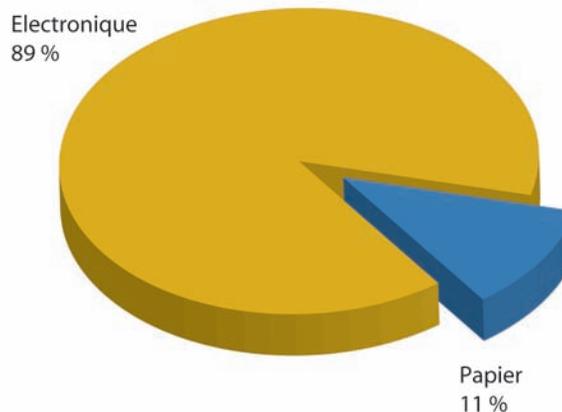
Ces projets de plans de gestion devront également être soumis à enquête publique. Ils seront ensuite adaptés, pour être mis en œuvre dès la fin 2009.

La médiatisation

À côté des annonces diffusées dans la presse et à la radio, la médiatisation de l'enquête s'est faite essentiellement à l'aide de dépliants accompagnant la facture d'eau des abonnés. Les Communes et les Contrats de Rivière ont également été des acteurs particulièrement actifs pour diffuser les documents en version papier auprès du public.

L'accent était toutefois mis sur l'enregistrement des réponses via internet, grâce au questionnaire électronique interactif développé à cet effet. Cette option a permis de récolter et de traiter **89 % des réactions** (réponses et propositions).

Type d'encodage du questionnaire
(réponses et propositions)



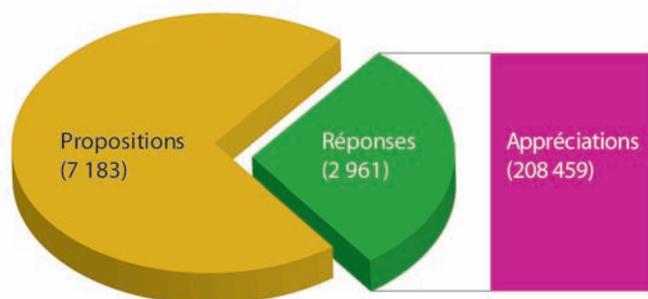
Les résultats de l'enquête en quelques chiffres

L'enquête publique a suscité **10 144 réactions**.

Il s'agit de **7 183 propositions d'amendement**, auxquelles s'ajoutent les **2 621 formulaires électroniques** et les **340 formulaires version papier**.

Ces 2 961 formulaires ont permis de récolter **208 459 appréciations** sur les **97 sous-questions** posées.

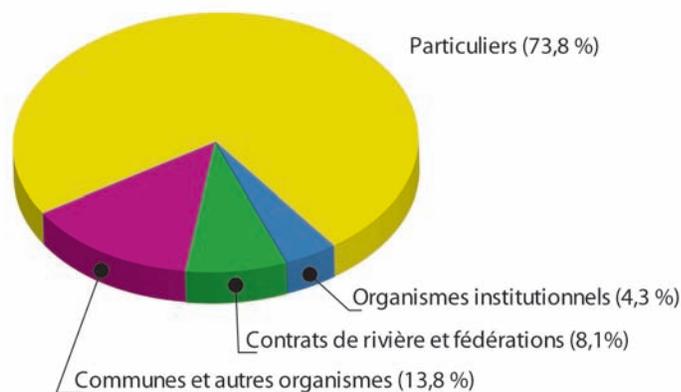
Réactions au questionnaire



68 organismes collectifs ont répondu à l'enquête. Il s'agit :

- des organismes institutionnels centrés sur le secteur de l'eau (7),
- de fédérations ou organismes représentatifs (5),
- des Contrats de Rivière (12),
- des institutions étrangères (5),
- et d'autres organismes – notamment les villes et communes (39).

Origine des propositions



Le site internet a fait l'objet de **32 333 visites**.

2 647 personnes se sont **abonnées à la Newsletter** qui a été diffusée six fois.

654 personnes ont participé aux 23 réunions d'information organisées par l'ICEDD sur l'ensemble de la Wallonie.

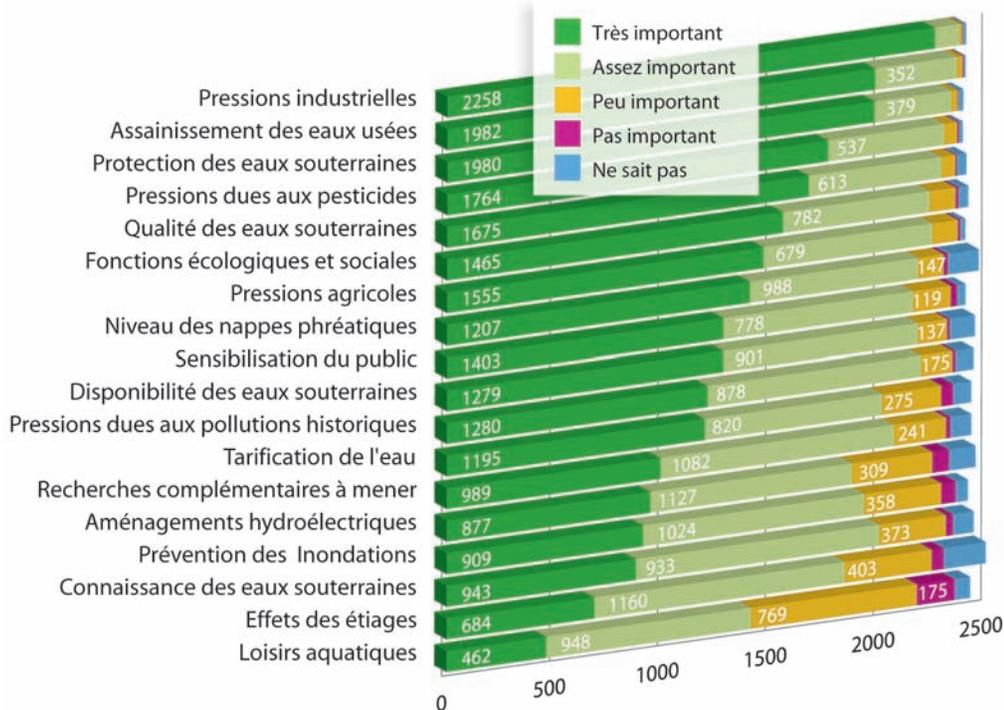


Les réponses au questionnaire

Les formulaires de réponses permettent de rendre compte des préoccupations du public face aux différentes problématiques liées à la préservation et à la restauration des ressources en eau en Région wallonne.

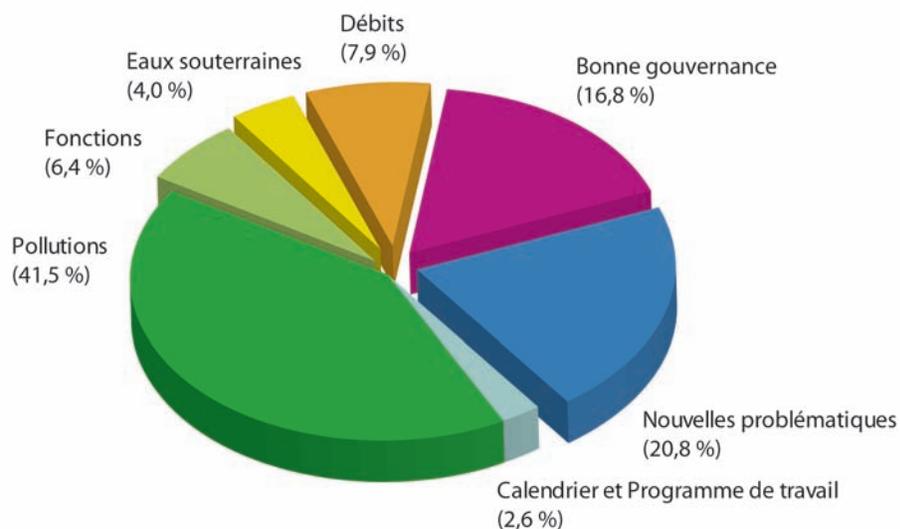
→ **Rappel** : on parle de réponses lorsqu'il s'agit des réactions apportées au questionnaire et de propositions d'amendements lorsqu'il s'agit de réactions spontanées par rapport aux documents.

Niveau d'importance des problématiques identifiées
 (source : réponse à la question 3 du formulaire)



Documents à amender

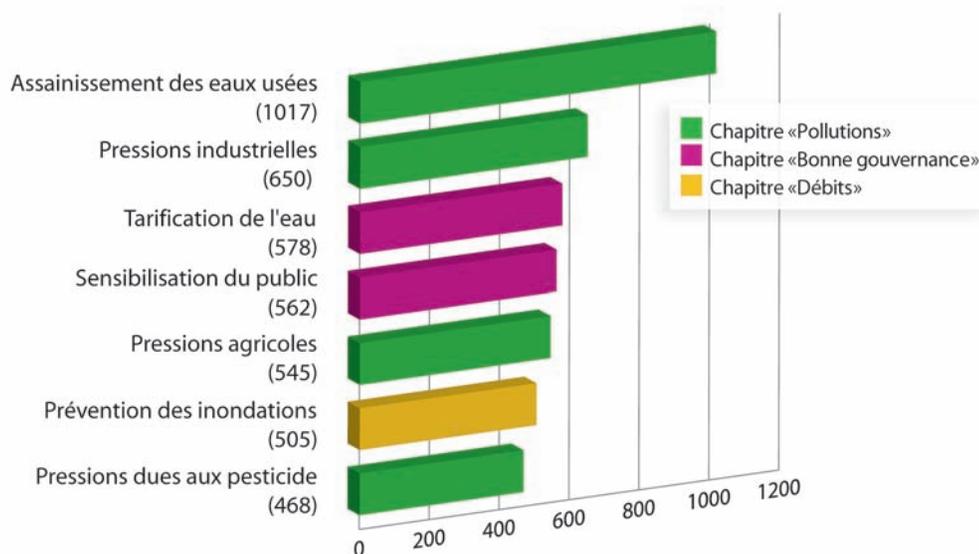
Répartition des 7 183 propositions par type de problématiques



Au niveau des propositions d'amendement : quelles sont les problématiques recueillant le plus de propositions ?

Parmi les problématiques recueillant le plus de propositions, quatre proviennent du chapitre « Pollutions », deux du chapitre « Bonne Gouvernance », et une du chapitre « Débits ». Les principaux apports à ces problématiques sont synthétisés ci-dessous.

Problématiques recueillant le plus de propositions



Problématiques recueillant le plus de propositions :

1. Epuration collective et individuelle des eaux usées domestiques (1017 propositions)

« Comment traiter au mieux toutes les eaux usées domestiques ? »

Cette problématique fait l'objet de quatre types de remarques :

- 145 commentaires portent sur la **description** de la problématique (épuration des eaux), et dans une moindre mesure (18) sur les Plans d'assainissement par sous-bassins hydrographiques (PASH). Ceux-ci définissent le mode d'assainissement des eaux usées en zones urbanisables : régime d'assainissement collectif (lorsque le particulier doit se raccorder aux égouts) ou autonome (le plus souvent en milieu rural, lorsque le particulier épure lui-même ses eaux usées) ;
- 416 remarques concernent **l'épuration individuelle**. 118 de ces remarques portent sur les conditions d'octroi des primes pour l'installation d'unités d'épuration individuelles ;
- 325 propositions ont trait à **l'épuration collective**. Environ un cinquième de ces propositions pointent l'importance de traiter les eaux de ruissellement et de généraliser un égouttage permettant de séparer les eaux claires (eaux de toitures, eaux de source, etc.) des eaux usées domestiques (égouttage séparatif) ;
- 131 **considérations générales** parmi lesquelles 48 estiment qu'il est préférable de généraliser le régime de l'assainissement collectif des eaux usées plutôt que de distribuer des primes favorisant l'installation d'une myriade de petites stations individuelles.



2. Epuration des eaux usées industrielles (650 réactions)

« Appliquer la législation en vigueur, contrôles à l'appui »

168 réactions traduisent le fait qu'avant de rendre la législation plus contraignante, il importe de vérifier que celle qui est actuellement en vigueur est bien appliquée, via des contrôles, avec sanctions éventuelles à la clef. L'application du principe pollueur-payeur alimente 70 réflexions (est-il normal de pouvoir polluer, même en payant ?) qui ont trait aux permis d'environnement et aux taxes qui leur sont associées. Enfin, l'utilisation de la meilleure technologie disponible (Best Available Technology) est une option citée à 69 reprises.



3. Tarification (578 réactions)

« L'eau est trop chère »

L'affirmation « L'eau est trop chère » a été émise à 156 reprises et 92 des répondants entendent facturer aux entreprises et aux agriculteurs le mètre-cube d'eau au même prix que celui consommé par les particuliers.



4. Information du public (562 réactions)

« Comment mieux impliquer et informer le public ? »



Outre la nécessité de « renforcer la médiatisation » et de « simplifier les documents soumis à l'enquête », la plupart des autres réactions encouragent les gestionnaires de l'eau à mener des campagnes spécifiques « surtout à destination des jeunes » (56 réactions).

5. Agriculture (546 réactions)

« Utiliser les instruments existants et procéder au contrôle »



La plupart des remarques appuient la mise en œuvre de différentes **démarches et instruments** visant à préserver les ressources en eau, comme les mesures agri-environnementales (par exemple via la couverture du sol en hiver, la plantation de haies, etc.), la démarche qualité, le Plan de gestion durable de l'azote en agriculture (visant notamment à mieux gérer les effluents organiques à l'échelle de l'exploitation). La promotion de l'agriculture biologique (53 remarques) constitue un point qui ne figurait pas dans les documents à amender.

Plus de 160 réactions ont trait explicitement ou implicitement au **contrôle**. Ce terme concerne tant l'épandage du lisier que la réduction des engrais minéraux azotés, la protection des bandes enherbées longeant les cours d'eau, ainsi que l'interdiction de l'accès du bétail aux cours d'eau (cette dernière mesure étant fort contestée).

Une question en suspens concerne la possibilité d'épandre des boues de stations d'épuration sur les terres agricoles.

6. Inondations (505 réactions)

« Le Plan PLUIES aborde déjà de façon concertée cette problématique »



Des 505 réponses apportées, 406 font référence à des mesures déjà prévues ou s'approchant de celles envisagées dans le « Plan PLUIES » (Plan de lutte contre les inondations et leurs effets sur les sinistrés), un plan transversal intégré réunissant les diverses administrations wallonnes concernées (agriculture, aménagement du territoire, etc.). Ce plan encourage notamment la lutte contre l'imperméabilisation du réseau routier (61) et la création de zones à inonder (58).

7. Pesticides (468 réactions)

« La sensibilisation et les alternatives »

Outre des propositions de mesures très radicales qui représentent un quart des réactions (comme par exemple « l'interdiction de la vente de pesticides »), les deux principaux axes de réflexion associés à cette thématique sont :

- la **sensibilisation** tant des professionnels que des particuliers à un usage raisonné des pesticides ;
- la **promotion de propositions alternatives**, dont la promotion de la lutte biologique (56 réactions), la vente de pesticides sous une forme déjà diluée (23 réactions), etc.



Apparition de nouvelles problématiques

L'enquête a permis d'identifier neuf nouvelles problématiques. Il s'agit essentiellement de thématiques ayant trait à l'eau domestique et à l'émergence de nouvelles pollutions :

1. le thème de la **consommation économe de l'eau** (316 propositions) a trait à la réutilisation de l'eau et à la récupération de l'eau de pluie (citernes) : de nombreux particuliers estiment qu'une prime à l'installation de citernes serait la bienvenue, mais d'autres acteurs estiment que cela pourrait biaiser le financement de l'assainissement des eaux usées (compris dans le coût de l'eau de distribution) ;
2. en matière de **distribution publique d'eau** (162 propositions), les réactions recueillies font état de problèmes de goûts, d'odeurs et de pressions dans le réseau. Certains citoyens dénoncent également les fuites de conduites et les raccordements en plomb encore existants ;
3. 117 personnes s'étonnent de la **vente libre** et de **l'utilisation à grande échelle de produits néfastes à l'environnement** (comme l'eau de Javel par exemple), qui vont à l'encontre de la prévention à la source ;
4. les déchets (et notamment les tontes de pelouses) et les **divers « Objets Flottants Non Identifiés »** – parfois dénommés OFNI ! – sont cités à 49 reprises ;
5. la gestion des **voies navigables**, sensées constituer une alternative au transport routier, est affectée par des problèmes de tirants d'eau insuffisants et de sédiments, elles font l'objet de 28 propositions ;
6. les **plantes invasives**, représentant une menace pour la biodiversité, font l'objet de 19 propositions ;
7. la question du devenir du **sel d'épandage utilisé sur les routes en hiver** est posée 17 fois ;
8. le **ruissellement des eaux souillées provenant du réseau routier** est évoqué à 15 reprises ;
9. enfin, 10 répondants se préoccupent des **résidus de produits pharmaceutiques** présents dans les cours d'eau.

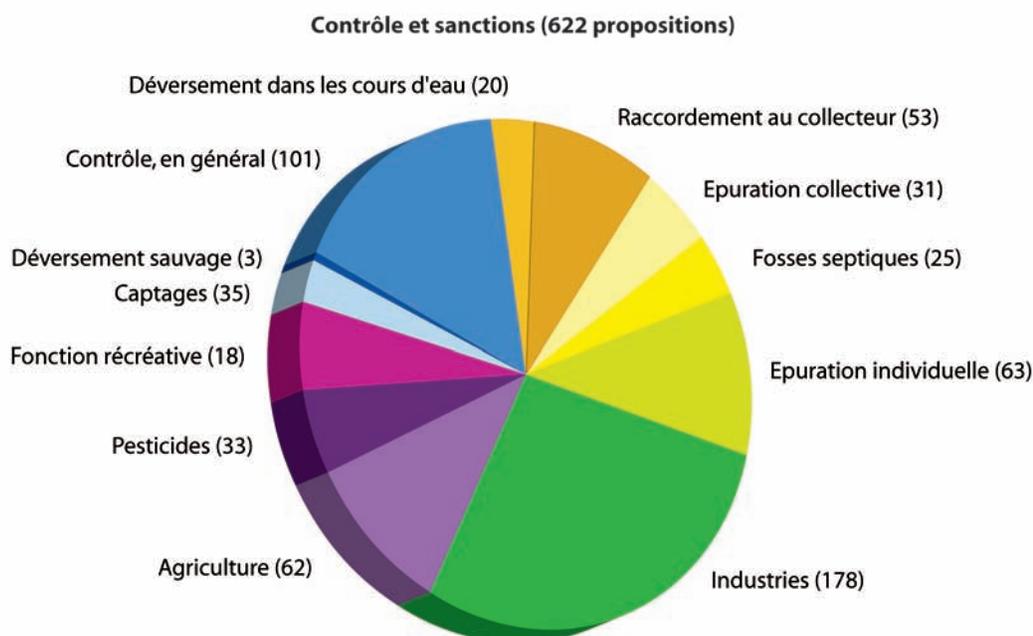


Une thématique incontournable : le contrôle...

Une thématique transversale est une question que l'on retrouve dans de nombreuses problématiques.

À cet égard, 622 remarques ou propositions (près de 10 % des propositions) font référence à la nécessité d'effectuer des contrôles et d'appliquer des sanctions éventuelles.

Instituer un contrôle effectif, et le cas échéant des sanctions dissuasives, est cité comme faisant partie des éléments de réponse prioritaires dans des domaines comme l'assainissement des eaux usées, les rejets industriels, les activités agricoles, la protection des captages d'eau. Les participants dénoncent également des contrôles insuffisants en matière de loisirs aquatiques (pêche, kayaks, sports moteurs, mais aussi rafting), d'application de la réglementation dans des domaines comme la réhabilitation des sites industriels désaffectés, de gestion des sédiments potentiellement contaminés, ou encore de la qualité de l'eau de distribution.



Quelques réactions sur le contrôle et les sanctions

→ Acteurs institutionnels

« Pour chaque thématique abordée, il serait utile de faire le point, dans la partie « Bilan », sur la législation actuelle et son application concrète ainsi que sur son efficacité, pour autant qu'une évaluation de celle-ci soit ou ait été menée » (Commission Consultative de l'Eau).

→ Particuliers

« Les mesures de sensibilisation n'ont pas porté leur fruit. »

« Les infractions sont souvent commises en toute conscience. »

Il faut être « moins frileux pour sanctionner les comportements négatifs et verbaliser les contrevenants ».

Il faut « sensibiliser les personnes concernées au sein de la magistrature ».



Gestion de l'enquête

La Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement a confié la gestion de la première enquête publique à l'Institut de Conseil et d'Etudes en Développement Durable (ICEDD).

Pour mener à bien cette mission, l'ICEDD a bénéficié du soutien des administrations wallonnes concernées, de l'Union des Villes et des Communes de Wallonie, des Contrats de Rivière, d'AQUAWAL (Union professionnelle des opérateurs du cycle de l'eau en Wallonie) et certaines organisations et associations.

La Direction générale des Voies hydrauliques du Ministère de l'Équipement et des Transports (MET), la Direction de la Communication du Ministère de la Région wallonne (MRW) et les différents services de proximité de la Région wallonne ainsi que les Centres Régionaux d'Initiation à l'Environnement (CRIE) ont été associés à l'organisation des enquêtes publiques.

Nous remercions également la Cellule de l'Etat de l'Environnement wallon qui a relu en profondeur cette brochure.

Pour en savoir plus

- **Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement (DGRNE)** : Tél. 081 33 63 24
Internet : http://environnement.wallonie.be/directive_eau
Courriel : info.dce@mrw.wallonie.be
- **Cabinet du Ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme** :
Internet : <http://lutgen.wallonie.be>
Courriel : eau@gov.wallonie.be
- **AQUAWAL, Union professionnelle des opérateurs du cycle de l'eau en Wallonie** :
Internet : <http://www.aquawal.be>
- **Contrats de Rivière** : Tél. 081 33 63 74 ou 081 33 64 14
Internet : http://environnement.wallonie.be/contrat_riviere
- **Réseau des CRIE de la Région wallonne** : Tél. 081 33 51 21
Internet : <http://www.crie.be>
- **SPGE- Société Publique de Gestion de l'Eau** : Tél. 081 25 19 30
Internet : <http://www.spge.be>
- **Union des Villes et Communes de Wallonie**, Service « Cadre de vie » : Tél. 081 24 06 16
Internet : <http://www.uvcw.be/cadredevie/index.cfm>
- **Région wallonne** (Numéro vert gratuit) : Tél. 0800 11 901

Site internet de l'enquête

- <http://eau.wallonie.be>

Éditeur responsable : Monsieur Claude Delbeuck, Directeur général

Direction Générale des Ressources Naturelles et de l'Environnement, Avenue Prince de Liège 15, B-5100 Jambes.

D/2008/5322/25

Crédits photographiques : UWE, PORTAL, SXC, ICEDD.

